

Donner au droit au retour des Palestiniens sa dimension politique est impératif

18 octobre 2018



Dans son rapport annuel au Secrétaire général des Nations Unies, Antonio Guterres, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a recommandé qu'Israël reconnaisse la Nakba palestinienne. La toile de fond d'une telle reconnaissance reste le compromis à deux états, qui va à l'encontre de l'objectif de la recommandation.

Cette reconnaissance, selon le rapport, est « une condition nécessaire pour une paix viable et durable ». Le Comité a également recommandé que « les réfugiés palestiniens soient traités comme des ressortissants dépossédés d'un pays - la Palestine - plutôt que comme des réfugiés apatrides ». Elle réfute l'idée selon laquelle la colonisation est qualifiée de « conflit », déclarant : « Il ne s'agit pas d'un conflit entre deux

parties se disputant un territoire. Il s'agit d'un état qui occupe, colonise et annexe le territoire d'un autre état. »

La terminologie se démarque des platitudes habituelles utilisées par les institutions onusiennes. Toutefois, la possibilité de manipuler les droits des Palestiniens existe toujours en raison de l'adhésion du Comité au paradigme des deux États. Il ne suffit pas d'adopter une position contre les efforts israéliens et américains visant à modifier, au point de ne plus les reconnaître, le statut des réfugiés palestiniens et leur droit légitime au retour si le Comité ne formule pas une autre solution qui s'inspire complètement des récits palestiniens.

Le scénario à deux États a été dénoncé comme étant une arnaque visant à faciliter la colonisation du territoire palestinien par Israël et à créer une population perpétuellement déplacée, à tel point que le droit au retour des Palestiniens doit être lu et interprété en relation avec le déplacement en cours. Dans la mémoire des Palestiniens, la Nakba ne se limite pas à 1948, parce que le nettoyage ethnique de la Palestine par Israël n'a jamais cessé.

Comme la communauté internationale se dérobe et n'exerce pas d'opposition au colonialisme et à l'obsession démographique d'Israël, elle consent à l'expulsion des Palestiniens de leur territoire par Israël. Loin de promouvoir l'importance de la reconnaissance de la Nakba, la communauté internationale l'appuie en permettant à Israël d'exister selon ses propres conditions, tandis que les Palestiniens sont constamment contraints de modifier leur existence pour accueillir une puissance coloniale sur leur territoire.

La dénégation de la Nakba par Israël est ancrée dans ses récits fabriqués, imposés à la communauté internationale et diffusés de telle manière que les récits palestiniens, malgré leurs racines légitimes, sont forcés de se battre pour exister et obtenir une reconnaissance internationale, sans parler d'approbation.

L'obsession de la communauté internationale pour une commémoration dissociée va à l'encontre de ses prétendues obligations en matière de droits de l'homme. C'est aussi faire insulte à la mémoire des Palestiniens que de concentrer leur histoire autour de jours précis du souvenir, alors que l'on permet à Israël chaque jour de l'année depuis 1948 de faire progresser sa colonisation du territoire palestinien, sans parler du colonialisme de peuplement qui avait précédé et facilité la création de l'État.

La reconnaissance internationale de la Nakba palestinienne comme traumatisme permanent dans la mémoire collective de la Palestine marginaliserait les efforts d'Israël pour la faire tomber dans l'oubli. Cependant, cette mesure ne peut être mise en œuvre dans le cadre des deux états, car ce dernier continue d'approuver la légitimité de l'existence coloniale d'Israël, tout en présentant un hypothétique état palestinien dépendant, voire dysfonctionnel, en termes d'autodétermination et dans l'impossibilité de réaliser sa libération nationale.

Il est donc impératif de donner au droit au retour des Palestiniens sa dimension politique. Dans l'état actuel des choses, la communauté internationale continue d'entretenir l'illusion que le compromis à deux États constitue la seule solution politique, tandis que le droit au retour est présenté à tort dans son intégralité comme une compensation. C'est pourquoi les Palestiniens doivent définir leur propre droit au retour, même s'il va à l'encontre de ce que voudrait imposer la communauté internationale.

Ramona Wadi est rédactrice au Middle East Monitor où cet article a été publié en premier. Elle contribue régulièrement au PalestineChronicle.com.

Lire aussi : [Sur le site de Chronique de Palestine](#)

Visuel : Réfugiés palestiniens en quête de sécurité après avoir été expulsés de leur pays d'origine. (Photo : File)

- Emplacement : Vous êtes ici : [Accueil](#) > [S'informer](#) > [Actualités](#) >

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Donner-au-droit-au-retour-des-Palestiniens-sa-dimension-politique-est-imperatif>